

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1612

Artikel: Connaissances et compétences
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019253>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au nom de la loi

Les organisations de protection de l'environnement sont sur la défensive. Les attaques contre le droit de recours que la loi leur octroie se font de plus en plus virulentes. Et l'intervention maladroite de l'Association Transport Environnement (ATE) dans le dossier du stade de Zurich n'a guère contribué à améliorer leur image.

Pourtant, le droit de recours et l'existence d'associations qui, bénévolement, analysent la conformité des projets d'aménagement et de construction avec les dispositions légales sont plus que jamais indispensables à la défense de l'intérêt public. *Pro Natura*, dans la dernière livraison de son magazine (août 2004), donne deux exemples du laxisme dont peuvent faire preuve les autorités.

La conseillère d'Etat bernoise UDC Elisabeth Zölch-Balmer a autorisé la construction d'une route pour l'accès des troupeaux

à un alpage, en violation de la procédure légale. A la suite du recours de *Pro Natura* Berne, le Tribunal administratif cantonal a cassé l'autorisation.

En 1987, le peuple suisse acceptait l'initiative de Rothenthurm, demandant que soient sauvegardées les zones marécageuses. Or les autorités schwytoises, malgré le vote, font de la résistance. Aujourd'hui encore le canton ne dispose pas d'une ordonnance de protection conforme au mandat constitutionnel. Un projet de révision de cette ordonnance prévoit de légaliser les infractions commises depuis 1987, afin de permettre la construction d'une route à grand trafic à travers les biotopes protégés. Dans ce cas également, *Pro Natura* Schwytz et d'autres organisations se verront contraintes à faire appel à la justice.

Qui abuse, ceux qui cherchent à faire respecter la loi ou ceux qui s'en moquent ? *jd*

Genève

Connaissances et compétences

Le patron de l'Instruction publique genevoise s'est plaint amèrement des mesures d'économie imposées par le Grand Conseil. Selon Charles Beer, la cote d'alerte est atteinte, au-dessous de laquelle la qualité de la formation n'est plus garantie. L'avertissement est plausible si l'on se limite à appliquer la règle de trois : plus d'élèves exigent plus de moyens. Mais on n'apprend rien de l'utilisation plus ou moins efficiente des ressources actuellement disponibles. Si celles-ci sont affectées de manière optimale par rapport aux objectifs visés, alors les critiques du chef du DIP sont justifiées. Mais le sont-ils ? C'est ce que les usagers, les citoyens et les contribuables aimeraient savoir avant de se prononcer.

Les syndicats d'enseignants expriment également leur colère. Ils déplorent «la diminution constante des moyens alloués à l'enseignement». Un responsable n'hésite pas à comparer la situation genevoise à celle régnant dans

le tiers-monde ! Pour étayer leurs dires, les organisations d'enseignants ont recours à la statistique. La part du budget cantonal alloué à la formation a chuté de 34,2 à 27,5% entre 1990 et 2004. Et le coût par élève a diminué dans tous les niveaux scolaires.

Ces proportions ne disent rien des sommes réelles en jeu. La part de la formation peut avoir relativement baissé parce que celle de la santé ou du social a augmenté. Et rien ne prouve que le montant de la dépense par élève détermine mécaniquement la qualité des prestations.

Alors que fait rage le débat entre pédagogues sur la question de savoir si la priorité doit être donnée à la transmission des connaissances ou à l'acquisition de compétences, on observe qu'à Genève les connaissances arithmétiques sont suffisantes - on sait manier la règle de trois et on maîtrise le calcul des pourcentages - mais que la compétence, à savoir l'interprétation des chiffres, laisse à désirer. *jd*

Salaires au mérite

En démocratie, le bulletin de vote permet à la citoyenne et au citoyen d'exprimer son opinion, de manifester le cas échéant son mécontentement. Le peuple zurichois va prochainement disposer d'un moyen supplémentaire de manifester sa mauvaise humeur : la réduction salariale. En effet, la Ligue des contribuables, une organisation proche de l'UDC, lance une initiative populaire pour réduire le salaire des conseillers d'Etat - actuellement 317 000 francs par an - à 280 000 francs. Cette révision à la baisse ne semble pas motivée d'abord par des contraintes budgétaires - l'économie serait de 290 000 francs. Elle est plutôt conçue par ses auteurs comme une sanction à l'égard de magistrats bourgeois trop peu fidèles à la ligne politique de l'UDC. Dans la droite ligne du style inauguré par les démocrates du centre zurichois, les promoteurs de l'initiative n'hésitent pas à diffamer les conseillers d'Etat en fonction, les accusant de se décharger de l'essentiel de leur travail sur leurs chefs de service et, incapables qu'ils sont de diriger le canton, d'engager à tour de bras et à grands frais des experts extérieurs. Ils espèrent de cette réduction salariale une attitude de saine modestie de la part des candidats aux prochaines élections à l'exécutif. *jd*

Combien de fusions en vue ?

La prochaine transformation de *24heures* montre que l'évolution et la concentration ne sont pas terminées en Suisse dans le domaine de la presse. Pour mémoire, il y a vingt ans, le quotidien bâlois *Basler Zeitung*, issu de la fusion de deux quotidiens locaux, publiait l'avis de huit journaux sur l'avenir de la presse écrite : un quotidien allemand, *La Suisse* pour la langue française, cinq journaux des deux Bâle et le *TagesAnzeiger* zurichois. Aujourd'hui, *La Suisse* et deux autres quotidiens bâlois de l'époque, un socialiste et l'autre catholique ont disparu, trois sur huit. Combien restera-t-il de quotidiens en Suisse dans vingt ans ? *cfp*